

# **ASSOCIATION ADF 38**

28, boulevard des Frères Desaire  
38170 SEYSSINET-PARISSET

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE COMPTABLE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

**AUDIT Pascal DREVET**

**Société de commissariat aux comptes**

Inscrite au tableau de la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie  
SASU au capital de 1000 Euros - RCS 789 848 702 - TVA : FR 48 789848702

**7 rue de la Poste - 38170 Seyssinet-Pariset**

Téléphone 04 38 21 01 41



ASSOCIATION ADF 38

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

**SOMMAIRE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

Opinion

Fondement de l'opinion

Justification des appréciations

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association,  
relatives aux comptes annuels

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

**COMPTES ANNUELS**

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice et ses détails
- annexe.

ASSOCIATION ADF 38  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes, pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués par votre association, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les concours publics, les provisions et les subventions d'investissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents, sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association, relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

5

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 9 avril 2024

Commissaire aux comptes  
AUDIT Pascal DREVET

Président  
Pascal DREVET



## EDITION DU BILAN ACTIF

du 01/01/2023

au 31/12/2023

Libellé du compte	Exercice N				N-1	Variation	
	Brut		Amort. Prov.	Net	Net A-1	Valeur	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>A1</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>AA</b>						
Frais d'établissement	AB		AC				
Frais de recherche et de développement	AD		AE				
Donations temporaires d'usufruit	AF		AG				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et val	AH	15 902,54	AI	10 958,20	4 944,34	4 944,34	
Immobilisations incorporelles en cours	AJ		AK				
Avances et acomptes	AL		AM				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>AN</b>						
Terrains	AO		AP				
Constructions	AQ		AR				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	AS		AT				
Autres immobilisations corporelles	AU	274 753,48	AV	171 827,49	102 925,99	84 550,21	18 375,78 21,73%
Immobilisations corporelles en cours	AW		AX				
Avances et acomptes	AY		AZ				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être céd	CS		CT				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>B1</b>						
Participations et Créances rattachées	BB	930,25	BC		930,25	930,25	
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres	BH	12 980,79	BI		12 980,79	13 003,79	-23,00 -0,18%
<b>TOTAL (I)</b>	<b>BJ</b>	<b>304 567,06</b>	<b>BK</b>	<b>182 785,69</b>	<b>121 781,37</b>	<b>98 484,25</b>	<b>23 297,12 23,66%</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>BL</b>						
Stocks et en-cours	BM		BN				
Avances et acomptes versés sur commandes	BO	35 316,00			35 316,00	22 057,16	13 258,84 60,11%
Créances clients, usagers et comptes rattachés	BV	570 221,10	BW	20 000,00	550 221,10	632 818,57	-82 597,47 -13,05%
Créances reçues par legs ou donations	BX		BY				
Autres créances	BZ	113 732,98	CA		113 732,98	157 157,40	-43 424,42 -27,63%
Valeurs mobilières de placement	CB		CC				
Instruments de trésorerie	CD		CE				
Disponibilités	CF	840 188,85	CG		840 188,85	368 492,07	471 696,78 128,01%
Charges constatées d'avance	CH	4 531,75	CI		4 531,75	5 208,15	-676,40 -12,99%
<b>TOTAL (II)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 563 990,68</b>	<b>CK</b>	<b>20 000,00</b>	<b>1 543 990,68</b>	<b>1 185 733,35</b>	<b>358 257,33 30,21%</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	CL						
Primes de remboursement des emprunts (IV)	CM						
Ecart de conversion actif (V)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>CO</b>	<b>1 868 557,74</b>	<b>1A</b>	<b>202 785,69</b>	<b>1 665 772,05</b>	<b>1 284 217,60</b>	<b>381 554,45 29,71%</b>



28 boulevard des Frères Desaire

38170 SEYSSINET PARISSET

Tel : 0476336633

Fax 0476336181

Email : accueil@adf38.fr

**EDITION DU BILAN PASSIF**

du 01/01/2023

au 31/12/2023

Libellé du compte		Exercice N	N-1	Variation	
		Solde	Solde A-1	Valeur	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>D1</b>				
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	D2	27 173,44	27 173,44		
Fonds propres complém.sans droit de reprise	D3	344 145,36	344 145,36		
Fonds propres statutaires avec droit de reprise	D4				
Fonds propres complém. avec droit de reprise	D5				
Ecart de réévaluation	D6				
Réserves statutaires ou contractuelles	D8	130 669,36	130 669,36		
Réserves pour projet de l'entité	D9				
Autres réserves	DA				
Report à nouveau	DB	-24 199,30	-460 620,21	436 420,91	-94,75
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>DC</b>	<b>-264 023,02</b>	<b>-150 781,50</b>	<b>-113 241,52</b>	<b>75,10</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>DD</b>	<b>213 765,84</b>	<b>-109 413,55</b>	<b>323 179,39</b>	<b>-295,37</b>
Fonds propres consommables	DE				
Subventions d'investissement	DJ	21 380,71	31 957,44	-10 576,73	-33,10
Provisions réglementées	DK				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>235 146,55</b>	<b>-77 456,11</b>	<b>312 602,66</b>	<b>-403,59</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	DM				
Fonds dédiés	DN	2 035,04		2 035,04	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>	<b>2 035,04</b>		<b>2 035,04</b>	
Provisions pour risques	DP				
Provisions pour charges	DQ				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>				
<b>DETTES</b>	<b>DS</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	DT				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	259 713,01	300 000,00	-40 286,99	-13,43
Emprunts et dettes financières diverses	DV	100 000,00		100 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DW	83 629,79	46 703,66	36 926,13	79,06
Dettes des legs ou donations	DX				
Dettes fiscales et sociales	DY	985 247,66	1 011 660,93	-26 413,27	-2,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		3 309,12	-3 309,12	-100,00
Autres dettes	EA				
Instruments de trésorerie	EB				
Produits constatés d'avance	EC				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>ED</b>	<b>1 428 590,46</b>	<b>1 361 673,71</b>	<b>66 916,75</b>	<b>4,91</b>
Ecart de conversion passif (V)	EE				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>EF</b>	<b>1 665 772,05</b>	<b>1 284 217,60</b>	<b>381 554,45</b>	<b>29,71</b>



28 boulevard des Frères Desair

38170 SEYSSINET PARISSET

Tel 0476336633

Fax 0476336181

Email accueil@adf38.fr

**Date d'écritures comprises entre le****01 Janvier 2023 et 31 Décembre 2023****Écritures en totalité**

Libellé du compte		Exercice		Variation	
		N	N-1	Valeur	%
<b>...PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>F1</b>				
<b>...Cotisations</b>	<b>F2</b>				
<b>...Ventes de biens et services</b>	<b>F3</b>				
Ventes de biens	FA				
Ventes de dons en nature	FB				
Ventes de prestations de service	FC	23 586,87	26 737,09	-3 150,22	-11,78 %
Parrainages	FD				
<b>...Produits de tiers financeurs</b>	<b>FF</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation	FG	6 049 861,58	5 763 371,50	286 490,08	4,97 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	FH				
Ressources liées à la générosité du public	FI				
Dons manuels	FJ				
Mécénats	FK				
Legs, donations et assurances-vie	FL				
Contributions financières	FM				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de char	FN				
Utilisations des fonds dédiés	FP				
Autres produits	FQ	160 291,48	138 872,12	21 419,36	15,42 %
<b>...Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>FR</b>	<b>6 233 739,93</b>	<b>5 928 980,71</b>	<b>304 759,22</b>	<b>5,14 %</b>
<b>...CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>FS</b>				
Achats de marchandises	FT				
Variation de stock	FU				
Autres achats et charges externes	FV	1 151 537,34	835 896,31	315 641,03	37,76 %
Aides financières	FW				
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	372 491,36	372 421,52	69,84	0,02 %
Salaires et traitements	FY	3 752 460,41	3 682 638,19	69 822,22	1,90 %
Charges sociales	FZ	1 153 000,95	1 143 405,05	9 595,90	0,84 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	GA	30 778,27	33 917,72	-3 139,45	-9,26 %
Dotations aux provisions	GC	5 000,00		5 000,00	
Reports en fonds dédiés	GD	2 035,04		2 035,04	
Autres charges	GE	30 791,78	19 174,69	11 617,09	60,59 %
<b>...Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>GF</b>	<b>6 498 095,15</b>	<b>6 087 453,48</b>	<b>410 641,67</b>	<b>6,75 %</b>
<b>...1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>GG</b>	<b>-264 355,22</b>	<b>-158 472,77</b>	<b>-105 882,45</b>	<b>66,81 %</b>
<b>...PRODUITS FINANCIERS:</b>	<b>GH</b>				
De participations	GJ				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK				
Autres intérêts et produits assimilés	GL				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	GM				
Différences positives de change	GN				



28 boulevard des Frères Desair

38170 SEYSSINET PARISSET

Tel 0476336633

Fax 0476336181

Email accueil@adf38.fr

**Date d'écritures comprises entre le****01 Janvier 2023 et 31 Décembre 2023****Écritures en totalité**

Libellé du compte		Exercice		Variation	
		N	N-1	Valeur	%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	831,35	17,93	813,42	4 536,64 %
<b>...Total des produits financiers (III)</b>	<b>GP</b>	<b>831,35</b>	<b>17,93</b>	<b>813,42</b>	<b>4 536,64 %</b>
<b>...CHARGES FINANCIERES:</b>	<b>Gq</b>				
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	GQ				
Intérêts et charges assimilées	GR	7 252,03		7 252,03	
Différences négatives de change	GS				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
<b>...Total des charges financières (IV)</b>	<b>GU</b>	<b>7 252,03</b>		<b>7 252,03</b>	
<b>...2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>GV</b>	<b>-6 420,68</b>	<b>17,93</b>	<b>-6 438,61</b>	<b>-35 909,70 %</b>
<b>...3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>GW</b>	<b>-270 775,90</b>	<b>-158 454,84</b>	<b>-112 321,06</b>	<b>70,89 %</b>
<b>...PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>GX</b>				
Sur opérations de gestion	HA	2 489,12	4 271,17	-1 782,05	-41,72 %
Sur opérations en capital	HB	10 576,73	7 058,44	3 518,29	49,85 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	HC				
<b>...Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>HD</b>	<b>13 065,85</b>	<b>11 329,61</b>	<b>1 736,24</b>	<b>15,32 %</b>
<b>...CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>He</b>				
Sur opérations de gestion	HE	5 439,76	3 656,27	1 783,49	48,78 %
Sur opérations en capital	HF	873,21		873,21	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	HG				
<b>...Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>HH</b>	<b>6 312,97</b>	<b>3 656,27</b>	<b>2 656,70</b>	<b>72,66 %</b>
<b>...4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>HI</b>	<b>6 752,88</b>	<b>7 673,34</b>	<b>-920,46</b>	<b>-12,00 %</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	HJ				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	HK				
<b>...TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>HL</b>	<b>6 247 637,13</b>	<b>5 940 328,25</b>	<b>307 308,88</b>	<b>5,17 %</b>
<b>...TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>HM</b>	<b>6 511 660,15</b>	<b>6 091 109,75</b>	<b>420 550,40</b>	<b>6,90 %</b>
<b>...EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>HN</b>	<b>-264 023,02</b>	<b>-150 781,50</b>	<b>-113 241,52</b>	<b>75,10 %</b>
...	HW				
<b>...CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>IA</b>				
Dons en nature	IB				
Prestations en nature	IC				
Bénévolat	ID				
<b>...TOTAL</b>	<b>IE</b>				
<b>...CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>IF</b>				
Secours en nature	IG				
Mises à disposition gratuite des biens	IH				
Prestations en nature	II				
Personnel bénévole	IJ				
<b>...TOTAL</b>	<b>IK</b>				



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 665 772.05€.  
Le total des produits est de 6 247 637.13 €.  
Le résultat net comptable est une perte de 264 023.02 €  
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **OBJECTIFS**

ADF 38 a pour but de gérer, développer et promouvoir le service d'aide à domicile rendu à la famille et à la personne dans les secteurs urbains du département de l'Isère.

ADF 38 a pour missions principales

- De gérer toutes formes d'aide qui permettent aux familles et aux Personnes de vivre à domicile.
- De contribuer à la prévention, en particulier des enfants dans le cadre de la parentalité, et à la lutte contre l'exclusion sociale.
- De participer à l'élaboration de la politique départementale et à la mise en œuvre de l'aide à domicile aux familles et aux personnes, réalisée par les missions des Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) ou des Aides à domicile et de tout autre service mis en place.

### **MOYENS MIS EN OEUVRE**

Pour la réalisation de ses missions, l'association ADF38 a pour moyen principal d'action, l'administration des services et du personnel, la gestion et la formation.  
Les Etp bruts employés sont en moyenne de 81.27 TISF et de 36.14 AD pour l'année 2023.  
Les 2 principaux financeurs sont le Conseil départemental de l'Isère et la Caf de l'Isère.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, la liste des comptes est établie à partir du PCG (Règlement ANC n° 2014-03) et du nouveau règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Précisions sur les indemnités de départ à la retraite :

Le montant des indemnités de départ à la retraite actualisé à la date de clôture s'élève à 200581€ pour l'ensemble des salariés sous déduction des sommes comptabilisées en provision pour les départs prévus dans les 3 ans.

Pour ce calcul, les indicateurs sont :

- code du travail
- Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.
- départ volontaire à 62 ans
- taux d'actualisation de 3.20%
- turn over par tranche d'âge
- probabilité de survie selon table

Les indemnités de départ à la retraite à payer dans les 3 ans sont provisionnées au prorata temporis de la période restant à courir et s'élèvent à 112918€

### FAITS SIGNIFICATIFS

- Impact du post Covid 19 sur les comptes annuels 2023  
L'activité 2023 subit encore les effets du post covid19, les évolutions observées dans le comportement des familles aidées perdurent, à savoir : annulations très fréquentes, absences et changements de dernière minute durant les périodes de congés, ce qui pénalise le service avec des heures non facturées.
- La provision de 58825€ constituée en 2022 en prévision de l'application de l'avenant 54, effective au 1<sup>er</sup> août 2022 a été reprise sur l'exercice comptable 2023.
- Les pertes 2021 sous contrôle du Conseil départemental de l'Isère soit 472620€ ont bien été reconnues, payées et intégrées aux comptes 2023.
- Le complément de financement 2022 de la Caf suite à la réforme CNAF concernant le calcul des Etp, d'un montant de 114568€, non intégré à la clôture de l'exercice 2022 en raison de son incertitude a été perçu sur l'exercice 2023 et directement comptabilisé en report à nouveau.
- L'Adf38 a perçu un don de 2035€ de l'association AFAD de Pont de Chérury qui fait l'objet d'un report en fonds dédiés au 31/12/2023 dans l'attente de l'utilisation de ces fonds.



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Immobilisations

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'association, à savoir 1 an en linéaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée	Mode d'amortissement
Agencements et aménagements	10 ans	L
Logiciels	3 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = **304567 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	11341	5748	1186	15903
<b>Immobilisations corporelles</b>	263987	49224	38457	274753
<b>Immobilisations financières</b>	13934		23	13911
<b>TOTAL</b>	<b>289262</b>	<b>40540</b>	<b>6826</b>	<b>304567</b>

Amortissements et provisions d'actif = **182785 €**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	11340	804	1186	10958
<b>Immobilisations corporelles</b>	179437	29974	37584	171827
<b>Titres mis en équivalence</b>				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>190777</b>	<b>30778</b>	<b>38770</b>	<b>182785</b>

**Détail des immobilisations et amortissements en fin de période.**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur Nette	Durée (ans)
<b>Logiciels</b>	15903	10958	4944	3
<b>Agencements</b>	65057	44904	20153	10
<b>Matériel informatique</b>	157998	84552	73446	3 à 5
<b>Mobilier, matériel de bureau</b>	51698	42372	9326	5 à 10
<b>Participations</b>	930		930	
<b>Dépôts et cautionnements</b>	12981		12981	
<b>TOTAL</b>	<b>304567</b>	<b>182786</b>	<b>121781</b>	



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**Etat des créances = 717713 €**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13911		13911
Actif circulant et charges d'avance	703802	703802	
<b>TOTAL</b>	<b>717713</b>	<b>703802</b>	<b>13911</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 93787 €**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Organismes sociaux	80692
Autres créances	13095
<b>TOTAL</b>	<b>93787</b>

**Charges constatées d'avance = 4531.75 €**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**Provision pour risques**

Aucune nouvelle provision n'a été constituée.

**Emprunt**

L'association ADF38 a remboursé 200000€ sur le prêt garanti par l'Etat d'un montant initial de 300000€ auprès du crédit mutuel et a obtenu l'échelonnement sur 5 ans des 100000€ restants.

Elle a par ailleurs contracté un prêt de 200000€ auprès du Crédit Coopératif remboursable sur 5 ans et obtenu un prêt relève solidarité auprès de France Active d'un montant de 100000€ remboursable en juillet 2024.

Etat des dettes = 1428591 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Etablissements de crédit	259713	57454	202259	
Dettes financières diverses	100000	100000		
Fournisseurs	83630	83630		
Dettes fiscales et sociales	985248	985248		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1428591</b>	<b>1168878</b>	<b>259713</b>	



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Charges à payer par postes du bilan = 753944€**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes / établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	83630
Dettes fiscales et sociales	670314
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>753944</b>



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir =93787 €**

<b>Produits à recevoir</b>	
Organismes sociaux /Produits à recevoir	80692
Autres créances /Produits à recevoir	13095
<b>TOTAL</b>	<b>93787</b>

**Charges constatées d'avance =4532 €**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatées d'avance	4532
<b>TOTAL</b>	<b>4532</b>

**Charges à payer = 753944 €**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	83630
Fournisseurs factures non parvenues	83630
Dettes fiscales et sociales :	670314
Personnel charges à payer	477598
Organismes. Soc. Charge à payer	157799
Autres charges fiscales à payer	34917
Autres dettes :	
<b>TOTAL</b>	<b>753944</b>



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**EVENEMENTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE**

